

Livry-Gargan, le 22 NOV. 2024  
Pôle éducation culture sport Jeunesse  
Service des Sports  
Affaire suivie par M. O. Fontaine  
Tél : 01.41.70.88.00

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRÊTÉ PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DES TERRAINS DE SPORTS DES PARCS ET STADES COMMUNAUX

N° 2024- 577

Le Maire de Livry-Gargan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-21 relatif au pouvoir du maire,

Considérant l'impraticabilité des terrains de football et rugby engazonnés du parc et stade Pierre Bérégovoy et du parc des sports Alfred Marcel Vincent consécutive aux conditions climatiques,

Considérant que les terrains pourraient être fortement endommagés par le déroulement d'entraînements ou de compétitions, et rendre la pratique sportive dangereuse.

Considérant la nécessité d'en informer les utilisateurs,

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les terrains engazonnés de football et de rugby du parc et stade Pierre Bérégovoy et du parc des sports Alfred Marcel Vincent sont déclarés impraticables **du jeudi 21 au dimanche 24 novembre 2024 inclus**.

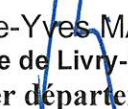
**Article 2** : Aucun entraînement ou compétition ne peut se dérouler sur les dit terrain.

**Article 3** : Le présent arrêté est affiché à l'entrée du stade.

**Article 4** : Le non respect du présent arrêté est susceptible de justifier l'expulsion des contrevenants.

**Article 5** : Madame la directrice générale des services, Monsieur le directeur général adjoint du pôle éducation culture et sport jeunesse, Monsieur le directeur jeunesse et sport, Monsieur le chef du service des sports, les responsables des terrains de sport concernés, et Monsieur le chef de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental